



Structure du programme

Date d'adoption	Juin 2021
Date d'entrée en vigueur	Juin 2021
Date de la modification	Avril 2022
Date d'entrée en vigueur de la modification	Avril 2022
Instance responsable	Comité de programme du doctorat en médecine
Instance approbatrice	Vice-décanat aux études de 1 ^{er} cycle

1. Portée de la politique

Selon le *Règlement des études de l'Université Laval*, un programme doit suivre les règles de composition tel qu'indiqué à l'article 2.12. Un programme de baccalauréat ou de doctorat de premier cycle :

- a) propose à l'étudiante et l'étudiant une séquence logique d'activités de formation, exprimée par la numérotation des cours, selon une répartition équilibrée de sa tâche, à raison d'une charge moyenne de 15 crédits par session;
- b) organise la séquence des activités de formation de façon à favoriser l'encadrement des étudiantes et des étudiants en portant une attention particulière à celui des premières années;
- c) prévoit que l'étudiante ou l'étudiant obtienne au moins 15 crédits de formation complémentaire portant sur un ou plusieurs domaines du savoir différents de celui dont traite le programme. Ces activités doivent normalement relever d'unités distinctes de celle qui assume principalement la responsabilité des activités du domaine du savoir qui fait l'objet du programme. Le baccalauréat intégré et le baccalauréat multidisciplinaire, de par leur nature, satisfont déjà à cette exigence.

L'élément d'agrément 8.3 stipule, quant à lui, que « le comité du programme supervise le contenu et son enchaînement, la révision continue et la mise à jour du contenu... ». Cette politique décrit la structure du programme d'études et le processus de révision de cette structure.

2. Structure générale

Le programme de doctorat en médecine de l'Université Laval est un programme de 200 crédits composé de deux parties. Le préexternat (100 crédits) correspond à la première partie,

principalement théorique, de la formation. L'externat (100 crédits) correspond à la partie clinique de la formation.

3. Préexternat

Les cours du préexternat préparent l'étudiante ou l'étudiant pour la portion clinique de sa formation. Les cours obligatoires du préexternat doivent couvrir :

- Les sciences fondamentales
- Les sciences cliniques
- La méthode scientifique
- La démarche clinique
- Le raisonnement clinique
- Le rôle du médecin
- La collaboration interprofessionnelle
- Le développement des compétences

3.1 Sciences fondamentales

Les trois cours de sciences fondamentales doivent couvrir les thèmes suivants :

- Biochimie
- Génétique
- Histologie
- Immunologie
- Infectiologie
- Pathologie
- Pharmacologie
- Physiologie générale

3.2 Sciences cliniques

Les cours de sciences cliniques (les cours dits « système ») doivent couvrir les disciplines suivantes :

- Cardiologie
- Dermatologie
- Endocrinologie
- Gastro-entérologie
- Gériatrie
- Gynécologie
- Hématologie
- Néphrologie
- Neurologie
- Obstétrique
- Ophtalmologie
- Orthopédie
- Otorhinolaryngologie
- Pédiatrie
- Pneumologie
- Psychiatrie

- Rhumatologie
- Soins de fin de vie
- Urologie

3.3 Méthode scientifique et la recherche

Les cours du préexternat doivent inclure des cours d'épidémiologie et de lecture critique, soit :

- Épidémiologie et lecture critique 1
- Épidémiologie et lecture critique 2

3.4 Démarche clinique et raisonnement clinique

Le programme doit inclure des cours qui permettent à l'étudiante ou l'étudiant d'effectuer des activités de raisonnement clinique et de procéder à un questionnaire en utilisant des stratégies de communication avec un examen physique ciblé et efficace soit :

- Démarche clinique I (système cardiovasculaire et respiratoire)
- Démarche clinique II (système digestif et urinaire)
- Démarche clinique III (système nerveux et psychiatrie)
- Démarche clinique IV (système locomoteur et reproducteur)
- Démarche clinique V (pédiatrie et dermatologie)

3.5 Raisonnement clinique et prise de décision

Le programme doit inclure des cours intégrateurs qui permettent à l'étudiante ou l'étudiant de parfaire son raisonnement clinique et la prise de décision en intégrant les notions vues dans les cours système. Ces cours doivent permettre l'application des notions de pharmacologie soit :

- Intégration I
- Intégration II
- Intégration III

3.6 Rôle du médecin

Le programme doit inclure des cours qui permettent à l'étudiante ou l'étudiant de développer le professionnalisme, l'éthique, les déterminants de la santé, la diversité culturelle, la sécurité des patientes et des patients et la compréhension d'une pratique médicale socialement responsable soit :

- Médecin, médecine et société I (Être médecin)
- Médecin, médecine et société II (La relation médecin-patient)
- Médecin, médecine et société III (Les dimensions sociales et culturelles de la santé, de la maladie et des soins)
- Médecin, médecine et société IV (Se préparer à la pratique)

3.7 Collaboration interprofessionnelle

Le programme doit inclure une des deux séries de cours (FIS 1,2 et 3 ou CIIP 1,2 et 3) qui permettent à l'étudiante ou l'étudiant de développer ses habiletés de collaboration interprofessionnelle, soit :

- Collaboration interprofessionnelle centrée sur la personne 1 (FIS 1 ou CIIP 1)
- Collaboration interprofessionnelle centrée sur la personne 2 (FIS 2 ou CIIP 2)
- Collaboration interprofessionnelle centrée sur la personne 3 (FIS 3 ou CIIP 3)

3.8 Développement des compétences

Le programme doit inclure des cours qui permettent à l'étudiante ou l'étudiant de développer ses compétences CanMEDS, soit :

- Suivi du développement des compétences I
- Suivi du développement des compétences II
- Suivi du développement des compétences III

3.9 Enchaînement des cours

Le programme a déterminé une séquence dans laquelle les cours doivent être offerts afin d'assurer une cohérence dans l'offre de formation. Certains cours demandent des prérequis afin de s'assurer que l'étudiante ou l'étudiant puisse atteindre les objectifs de formation.

3.10 Cheminements

La structure du préexternat doit être flexible et permettre à l'étudiante ou l'étudiant de compléter le préexternat en :

- Six sessions consécutives (2 ans)
- Huit sessions non consécutives (2,5 ans)
- Neuf sessions consécutives (3 ans)

Les trois cheminements sont illustrés à l'annexe 1.

3.11 Cours à option

Les étudiantes et les étudiants doivent effectuer une formation complémentaire portant sur un ou plusieurs domaines du savoir différents de celui dont traite le programme. Ainsi, douze des cent crédits de cours sont des cours à option.

Les crédits peuvent être complétés de différentes façons :

- En choisissant tous les 12 crédits dans le hors champ du savoir;
- En choisissant 9 crédits dans le hors champ du savoir et 3 crédits dans le champ du savoir;
- En reconnaissance des acquis scolaires (cours universitaires);
- En complétant un profil :

Un profil d'études est un cheminement de 9 à 12 crédits de cours à option qui mène à une mention spécifique sur le diplôme. L'Université Laval a développé cinq profils d'études dont quatre sont offerts aux étudiantes et aux étudiants du préexternat et le profil international est offert à l'externat. Voici les profils universitaires :

- Le Profil recherche permet de développer des habiletés en recherche et d'apprendre les bases de la communication scientifique propre au domaine d'études;
- Le Profil entrepreneurial permet de développer des habiletés en gestion de projets ainsi que les compétences d'entrepreneur;
- Le Profil en développement durable permet de développer une capacité d'analyse des enjeux de développement durable en lien avec le domaine d'études;
- Le Profil international permet d'enrichir la formation d'une expérience interculturelle en réalisant une partie des études à l'étranger. Le programme de médecine a des ententes en Europe, en Afrique et en Amérique latine;
- Le Profil distinction permet de débiter un programme de deuxième cycle tout en terminant un programme de premier cycle. Le profil distinction est un critère pour effectuer le programme simultané M.D.-M.B.A. Ce profil n'est pas offert pour le cheminement M.D. – M. Sc.

4. Externat

Le programme doit inclure un cours qui facilite la transition à l'externat, soit l'Introduction à l'externat.

Les cours et stages de l'externat préparent l'externe pour la résidence et les examens de certification du programme (ELA) et nationaux (Conseil médical du Canada).

4.1 Stages obligatoires

L'externat doit inclure des stages obligatoires dans les disciplines suivantes :

- Chirurgie
- Gynécologie et obstétrique
- Introduction à l'anesthésiologie
- Médecine d'urgence
- Médecine familiale en région
- Médecine interne
- Pédiatrie
- Psychiatrie
- Radiologie diagnostique
- Santé publique
- Soins aux personnes âgées et en fin de vie

4.2 Cours et formations obligatoires

L'externat doit inclure des périodes qui permettent d'approfondir les thèmes du préexternat, soit :

- Un cours de révision : Synthèse de l'externat
- Une formation sur les habiletés cliniques
- Méthode scientifique et recherche
- Médecin, médecine et société V
- Préparation à la résidence

4.3 Développement des compétences

L'externat doit inclure des cours qui permettent à l'étudiante ou l'étudiant de développer ses compétences CanMEDS, soit :

- Suivi du développement des compétences IV
- Suivi du développement des compétences V

4.4 Enchaînement des stages

Les stages obligatoires suivants doivent être complétés pendant la première année de l'externat : chirurgie, gynécologie et obstétrique, médecine familiale en région, médecine interne, pédiatrie, psychiatrie, soins aux personnes âgées et en fin de vie. Lorsque réussi, l'externe peut débiter l'externat senior.

Le stage de pédiatrie de l'externat junior est obligatoire pour compléter un stage optionnel en pédiatrie.

4.5 Stages à option

L'externat doit inclure des périodes de stages à option pour permettre aux externes de parfaire leur formation et d'explorer une éventuelle carrière.

L'externat inclut 18 semaines de stages optionnels réparties comme suit : six pendant la première année de l'externat et douze pendant la deuxième année de l'externat.

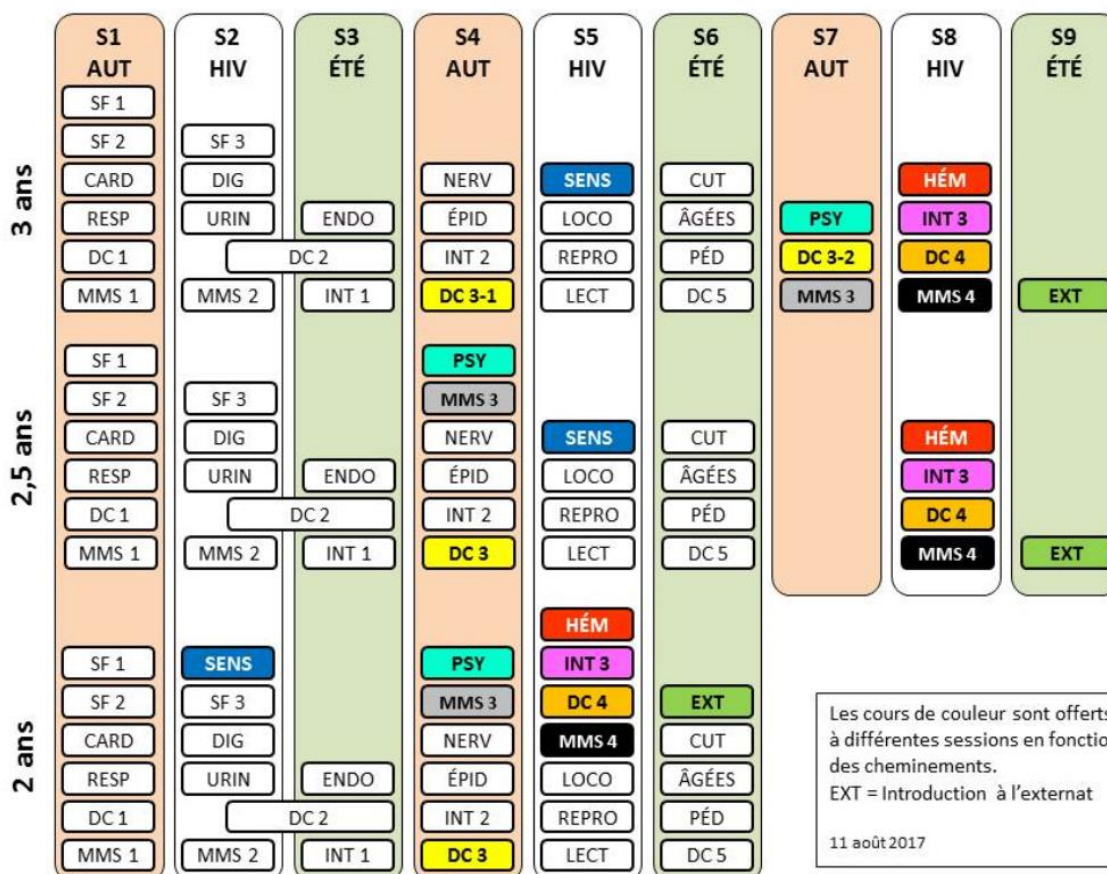
L'externe doit compléter un stage optionnel dans une discipline de la médecine et un autre en chirurgie.

5. Révision de la structure du programme

Le comité de suivi de la vision du programme, conjointement avec le comité des responsables de cours et le comité de l'externat, veille à ce que la structure du programme réponde aux objectifs de formation du programme et propose des modifications au besoin. Les modifications à la structure du programme doivent être approuvées par le comité de programme.

Annexe 1 – Cheminements au préexternat

Les cours obligatoires du pré-externat par cheminement



* Les cours suivants ne sont pas illustrés : Suivi du développement des compétences; Cours de collaboration interprofessionnelle; les cours optionnels.